



COMITE DIRECTEUR

PV 87 CD/8

Réunion du 27/04/2020

Carnet Noir

Suite au Décès de

- Mme VERITE Catherine, joueuse du club de EF VILLAGES
- M. MASSAI Azzedine, Président Secrétaire du club des MUNICIPAUX CHENOVE,

le Comité Directeur présente ses sincères condoléances à leur famille et à leur club.

CHAMPIONNATS 2020/2021

Suite

- A la situation sanitaire actuelle
- A la difficulté ou l'impossibilité de tous les membres du CD de se connecter en visioconférence

Le Comité Directeur a dû prendre les décisions ci-dessous par un envoi par d'un questionnaire.

Ont répondu :

Mmes DUCREUX Elodie – STORNO Pascale - TILLOL Pauline - URBANIAK Nathalie

MM. AUCAIGNE Patrick - BERNIER Pierre-Yves – BOTTOUX Y Patrick - BRIEND Victor - DA SILVA Serafin – DUJARDIN Nicolas - DURAND Daniel - EL IDRISSEI Mourad – FAORO Pascal - GIANNINI Eric - LECOUR Bernard - MONNIN Michel - THIBERT Jérôme – VALOT Noël

Absences de réponse :

MM. ABBEY Joel – PAGANT Jean Marie

Suite à la situation sanitaire actuelle, la FFF ayant décidé l'arrêt des championnats Nationaux-Ligues et Districts à la date du 13/03/2020. (PV du Comex du 16/04/2020)

1- Règle du Comex concernant les championnats Ligues et Districts

Comex : Les règles suivantes s'appliqueront spécifiquement aux championnats des Ligues et des Districts

-Le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné mais en revanche il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat ou, s'il s'agit d'un championnat à plusieurs groupes, dans chaque groupe dudit championnat. Cette unique relégation concernera l'équipe la moins bien classée de la poule, étant toutefois précisé que si dans cette poule, une ou plusieurs équipes ont fait forfait général, seule la ou les équipes forfait général seront reléguées en division inférieure. S'y ajoutera toute descente d'une autre équipe visée par une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...);

-Aucun groupe d'un championnat ne pourra être composé de plus de 14 équipes. Toutefois, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, créer une poule supplémentaire dans un championnat mais sous réserve que toutes les poules dudit championnat soient composées au maximum de 12 équipes. Par ailleurs, si l'application de la règle exposée au paragraphe précédent a pour effet de générer une poule de 13 équipes, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction,

faire passer cette poule de 13 à 14 équipes pour la saison 2020 / 2021, cette 14ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire.....

Question n° 1 se portait sur le nombre d'équipe dans les championnats D1-D2-D3

1. Composition des groupes avec 13 équipes effectives : 4 réponses favorable soit 17,6%
2. Composition des groupes avec 14 équipes : 13 réponses favorable soit 76.5%

Abstention : 1

Absence de réponse : 2

Le Comité Directeur acte des groupes à 14 équipes pour la saison 2020/2021

Question n°2 se portait sur des accessions de D4 à D3 malgré la décision du Comex du 16/04/2020

Décision du Comex : Pour les championnats en 2 Phases, la FFF a pris la décision suivante "en ce qui concerne le cas particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases (« brassages ») : dans la mesure où la dernière phase, à ce jour, soit n'a pas débuté soit ne compte que quelques matchs, il apparaît inenvisageable d'arrêter le classement au 13 mars 2020. Dès lors, pour ces compétitions en plusieurs phases, et uniquement pour celles-ci, il n'y aura ni accessions ni relégations ni champion et chacune de ces épreuves, en 2020 / 2021, sera donc composée des mêmes équipes qu'en 2019/2020.

La C° des Compétitions du District souhaite des accessions de D4 en D3, Etes- vous favorable à cette décision :

- Favorable : 17
- Abstention : 1
- Absence de réponse : 2

Le Comité Directeur acte des accessions pour les championnats D4 en D3 pour la saison 2019/2020

Le Président : D. DURAND